

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, vingt mai de l'an deux mille quinze (20/05/2015) à vingt heure et huit (20h08), à la salle du conseil de l'Édifice Municipal et à laquelle il y a quorum.

Sont présents:

Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller, siège #1
Madame Micheline Lévesque, conseillère, siège #2
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller, siège #3
Monsieur Réginald Lizotte, conseiller, siège #5, maire-suppléant
Madame Suzanne Vinet, conseillère, siège #6

Sont absents :

Monsieur Pierre Dugré, maire
Monsieur Alfred D'Amours, conseiller, siège #4

Constatation du quorum sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur Réginald Lizotte. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire-suppléant procède à l'ouverture de la séance à 20h09. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

15-05.072 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Suzanne Vinet que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-05.073 **Adoption du second projet de règlement numéro 342-15, modifiant le Règlement de zonage numéro 94-88**

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Sainte-Paule a adopté le Règlement de zonage portant le numéro 94-88 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre les réseaux de chaleur et les chaufferies à la biomasse, ainsi que les activités d'entreposage de matériaux en vrac reliées aux plateformes de première transformation des ressources forestières en biomasse, à certains endroits de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite profiter de la modification de ses règlements pour apporter diverses autres corrections et modifications ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 342-15 a été dûment tenue le 20 mai à 19h30;
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque;

QUE soit adopté par les présentes, le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 94-88** AFIN DE PERMETTRE LES CHAUFFERIES À LA BIOMASSE ET CERTAINES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET DE PREMIÈRE TRANSFORMATION, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES 2-VR, 3-VR, 4-VR, ET 5-VR, ET LES MARGES DE REcul AVANT DANS LES ZONES 2-VR, 5-VR, 6-F, 7-F, 9-F, 23-AAF, ET D'APPORTER DIVERSES AUTRES CORRECTIONS. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-05.074 **Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac-du-Portage Est se détériore de plus en plus et qu'il devient urgent de remplacer deux ponceaux, de faire la pose d'un enrobé bitumineux de

ces deux ponceaux et d'un troisième, ayant été refait d'urgence à l'automne 2014, sur le chemin du Lac-du-Portage Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'opinion que la municipalité doit entreprendre en 2015 des travaux de restauration de la chaussée du chemin du Lac-du-Portage Est et chemin du Lac-du-Portage Ouest, par la pose d'un enrobé bitumineux de type ESG-14, d'une quantité de 261 mètres carrés au coût estimé de plus de 21,500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour entreprendre, sans aide financière, les travaux de réfection du chemin du Lac-du-Portage Est et chemin du Lac-du-Portage Ouest, suite au remplacement des trois ponceaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt;

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, par l'entremise du député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, une aide financière de 10,750.00\$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

Avis de Motion

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé qu'à une prochaine séance sera présenté un projet de règlement numéro 346-15 qui remplacera et abrogera le Règlement numéro 239-02 concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-05.075 Balayage mécanique de certains chemins

CONSIDÉRANT QUE Location D'Outils Matane Inc. offre ses services pour le balayage mécanique de certains chemins, soit : les chemins de contour du Lac-du-Portage, la rue Banville et l'intersection dans le village au coût de 650\$, plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Suzanne Vinet ;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à engager la firme Location D'Outils Matane Inc. pour procéder au balayage des chemins ci-haut mentionnés sous la supervision d'un employé de la municipalité. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-05.076 Nivelage des chemins municipaux

CONSIDÉRANT l'offre de service de Transport Martin Alain Inc. pour de l'équipement de nivelage de routes, au taux de 110.00\$/heure;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque;

QUE le conseil municipal donne mandat à la directrice générale/secrétaire-trésorière, d'établir les périodes de nivelage des chemins municipaux, en collaboration avec l'inspecteur, pour la saison 2015;

QUE les coûts reliés à ces travaux soient financés par le Fonds réservé voirie, (03-52000-000). **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-05.077 DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-10.159, datée du 6 octobre 2014, adoptée par la municipalité afin de désigner lesdits fonctionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la municipalité, a engagé un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Suzanne Vinet;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE soit désigné, du 1^{er} juin au 21 août 2015, monsieur Michel Rodrigue Poulin à titre d'adjoint aux fonctionnaires désignés au sens de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la municipalité et qu'il puisse accorder et délivrer des permis et certificats.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Période de questions

15-05.078

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, à 20h20, la conseillère Madame Suzanne Vinet lève la séance.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Réginald Lizotte
Maire-Suppléant